



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

*Résumé non technique de l'étude
d'impact*

Pardies/Bésingrand (64)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
UNIQUE D'UNE INSTALLATION CLASSEE

Projet de construction d'un entrepôt logistique LIDL

**Étape 6 :
Etude d'impact**

Version 1 : Octobre 2021

**Fichier 3 : Résumé non technique de l'étude
d'impact**

	<p style="text-align: center;">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p style="text-align: center;"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p style="text-align: center;">Pardies/Bézingrand (64)</p>
---	--	---

La société LIDL souhaite construire un entrepôt logistique sur les communes de Pardies et Bézingrand.

➤ **Localisation du projet**

Le site se trouve dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64), sur les communes de Bézingrand (Sud-Ouest) et de Pardies (Nord-Est), à environ :

- 1,5 km à l'Est de Noguères,
- 1,6 km au Nord-Ouest de Abos,
- 3 km au Sud-Ouest du centre-ville de Labastide-Cézéracq,
- 3 km au Sud du centre-ville d'Artix,
- 5,4 km au Nord-Ouest de Parbayse,
- 18,6 km au Nord-Est du centre-ville de Pau,
- 410 m à l'Ouest du centre-ville de Bézingrand,
- 580 m à l'Est du centre-ville de Pardies.

L'extrait de l'Atlas routier au 1/250 000^{ème} et de la carte IGN au 1/25 000^{ème} rappellent l'implantation du site dans le contexte local (cf. **étape 8**).

L'emprise totale du site est de 267 273 m², l'emprise au sol des constructions sera égale à 86 085 m².

Le terrain se situe sur des parcelles inoccupées, anciennement exploitées par ACETEX (usine chimique). Il est entouré :

- Au Nord-Est (sur la commune de Bézingrand) par des voies de chemin de fer puis des parcelles en friche, puis par le chemin du Bateau suivi de la rivière Gave de Pau et sa ripisylve, comprenant la station de pompage de Bézingrand ;
- Au Sud-Est (sur la commune de Bézingrand) par la route de Bézingrand puis des terres agricoles, avec le centre-ville de Bézingrand, quelques zones d'habitats diffuses de la commune et enfin un terrain de concassage ;
- Au Sud-Ouest (sur la commune de Pardies) par la D33 puis par des zones d'habitats de la commune et son centre-ville ;
- Au Nord-Ouest par des sites industriels d'Air Liquide France Industrie, Yara et Ortec Services Industrie Lacq comportant un château d'eau ;

Les habitations les plus proches se trouvent à moins de 50 m en bordure de la route de Bézingrand, longeant la limite de propriété Nord-Est du site ainsi qu'au Sud-Ouest du site, de l'autre côté de la D33 notamment, avec le lotissement « *avenue du Marcadieu* ».



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

**Résumé non technique de l'étude
d'impact**

Pardies/Bésingrand (64)

De nombreux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont présents, du fait de l'implantation à proximité des centres de Pardies et Bésingrand. A 500 mètres autour du site, nous retrouvons :

Etablissement Recevant du Public	Distance par rapport au site
Total station essence	A 320 m à l'Ouest
Sodexo entreprise	A 260 m à l'Ouest
Le Pottock	A 610 m à l'Ouest
Mairie de Pardies	A 480 m à l'Ouest
Laporte-Fauret Olivier	A 470 m à l'Ouest
Court de tennis de Pardies	A 360 m au Sud-Ouest
Pompes funèbres et marbrerie Eberard	A 300 m au Sud-Ouest
Pharmacie des Pyrénées	A 210 m au Sud
Garage du Fronton	A 410 m au Sud
Au Petit Bonheur	A 380 m au Sud
L'agapanthe	A 400 m au Sud
Pardies Autommobile	A 500 m au Sud
Terrain de tennis et basket-ball (Bésingrand)	A 500 m au Nord-Est
Eglise paroissiale Saint-Jacques	A 380 m au Nord-Est
Mairie de Bésingrand	A 470 m au Nord-Est
Salle des fêtes de Bésingrand	A 470 m au Nord-Est
Aire de jeux de Bésingrand	A 460 m au Nord-Est

➤ **Description du projet**

Le terrain comprendra (cf. **plan de masse Etape 8**) :

- Un entrepôt logistique composé de :
 - 6 cellules de stockage de produits secs,
 - 4 cellules de stockage de produits frais et surgelés,
 - 1 cellule déchets,
 - De bureaux et locaux sociaux,
 - Des locaux techniques (local électrique, chaufferie, groupes électrogènes, groupes froids ammoniac ...)
- Une aire de stockage hydrogène
- Un auvent en zone déchets
- Un poste de garde,
- Un local sprinklage
- Des réserves d'eau incendie,
- Des voiries et places de stationnement VL et PL,
- Des bassins de régulation des eaux pluviales et de confinement des eaux incendie,
- Des espaces verts.



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

**Résumé non technique de l'étude
d'impact**

Pardies/Bézingrand (64)

L'activité du site, sera soumise à **autorisation** au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (article L. 511-1 du Code de l'Environnement).

L'activité générique d'un entrepôt est la suivante :

- 1 - Réception par camions
- 2 - Déchargement
- 3 - Stockage (temps de stockage variable en fonction des produits et des destinations)
- 4 - Division des lots au niveau de la zone de préparation
- 5 - Expédition par camions

➤ **Synthèse des principaux enjeux environnementaux**

La construction et l'exploitation d'un entrepôt logistique doit permettre de limiter les impacts sur l'environnement. Afin d'atteindre cet objectif, il est important de connaître les enjeux liés à l'environnement naturel et humain du site.

Pour cela, des critères environnementaux sont évalués et hiérarchisés suivant la matrice définie ci-dessous :

Critère favorable	Critères nécessitant des adaptations	Critère défavorable

Résultat de l'évaluation environnementale :

Critères	Commentaires	Evaluation
Critères environnementaux		
Environnement immédiat de l'installation	<p>Le site se trouve dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64), sur les communes de Pardies (Nord-Est) et de Bézingrand (Sud-Ouest) à environ :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1,5 km à l'Est de Noguères,- 1,6 km au Nord-Ouest de Abos,- 3 km au Sud-Ouest du centre-ville de Labastide-Cézéracq,- 3 km au Sud du centre-ville d'Artix- 5,4 km au Nord-Ouest de Parbayse,- 18,6 km au Nord-Est du centre-ville de Pau,- 410 m à l'Ouest du centre-ville de Bézingrand,- 580 m à l'Est du centre-ville de Pardies. <p>Il est entouré :</p> <ul style="list-style-type: none">- Au Nord-Est (sur la commune de Bézingrand) par des voies de chemin de fer puis des parcelles en friche, le chemin du Bateau suivi de la rivière Gave de Pau et sa ripisylve, comprenant la station de pompage de Bézingrand.- Au Sud-Est (sur la commune de Bézingrand) par la route de Bézingrand puis des terres agricoles avec le centre-ville de Bézingrand, quelques zones	



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

**Résumé non technique de l'étude
d'impact**

Pardies/Bésingrand (64)

Critères	Commentaires	Evaluati on
	<p>d'habitats diffuses de la commune et enfin, un terrain de concassage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Sud-Ouest (sur la commune de Pardies) par la D33 puis les zones d'habitats de la commune et son centre-ville. - Au Nord-Ouest par des sites industriels de Air Liquide France Industrie, Yara et Ortec Services Industrie Lacq comportant un château d'eau. 	
Occupation du sol Historique	<p>Aucun site en cours, recensé dans les bases de données BASIAS et BASOL, n'est présent dans le secteur d'étude.</p> <p>Le site est inexploité depuis la cessation d'activité de l'entreprise Acetex. Le démantèlement de la zone a eu lieu en 2014. Les terres polluées ont été excavées, le terrain a subi une remise en état.</p> <p>Les parcelles concernées par les modifications sont actuellement traitées en friches.</p>	
Règlement d'urbanisme	<p>La commune de Pardies dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) initialement approuvée par délibération du 23 mars 2010 et dont la dernière modification a été approuvée par délibération du conseil municipal du 25 juin 2015.</p> <p>La commune de Bésingrand dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) initialement approuvée par délibération du 23 juin 2013 et dont la dernière modification a été approuvée par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2016.</p> <p>Au regard du plan de zonage du PLU actuels de la commune de Pardies, le site est situé en secteur Uy1 sur sa partie Ouest et Uy sur la commune de Bésingrand (partie Est).</p> <p>Les ICPE sont admises au droit de la zone.</p>	
Monuments historiques	<p>Le site est implanté en-dehors de tout périmètre de protection de 500 m autour des monuments historiques.</p>	
Sites archéologiques	<p>Aucun site archéologique n'est recensé à ce jour dans l'emprise stricte du site, de même que dans le secteur concerné. La DRAC a été consultée dans le cadre du projet. L'exploitant s'engage à respecter la législation sur les découvertes archéologiques fortuites (loi validée du 27 septembre 1941, titre III et loi du 17/01/2001 relative à l'archéologie) : toute découverte archéologique (poteries, monnaies, ossements, objets divers...) lors des travaux serait immédiatement déclarée aux maires des communes de Pardies et Bésingrand ou au Service Régional de l'Archéologie.</p>	
Biens matériels susceptibles d'être affecté	<p>Aucun</p>	
Voie de circulation	<p>Les principaux axes routiers situés à proximité du site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La route de Bésingrand qui longe le site en limite Est de propriété, - La route départementale D33 (chemin départemental 33) qui longe à environ 100 m la limite Sud-Ouest de propriété, - Le chemin du bateau qui longe à environ 400m la limite Nord de propriété, - La rue saint Jacques à l'angle Nord-Est de propriété, - La route départementale D2 (Route de Pau) à l'angle Sud de propriété, - La route départementale D281 qui longe à environ 1,7 km la limite Nord-Ouest de propriété, - La route départementale D817 à environ 2.5 km au Nord-Est, - L'autoroute A64 à environ 3,5 km au Nord-Est du site. <p>L'accès au site se fait depuis l'A64 par la route départementale D817 (échangeur n°9 à Artix), puis par la route départementale D281 (avenue de Castille) suivi de la route départementale D33 puis par les voies de desserte de la zone.</p>	



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

**Résumé non technique de l'étude
d'impact**

Pardies/Bézingrand (64)

Critères	Commentaires	Evaluati on
Eau souterraine, captage d'eau potable	Le projet se situe en-dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine.	
Géologie	Les terrains reposent sur les formations affleurantes au droit du site correspondent aux formations de la nappe de Lons (noté Fby). Cette couche est constituée d'alluvions du Würm 2 du Gave de Pau. Son épaisseur varie entre 5 et 10 m. Elle est principalement constituée de galets dans une matrice de sable fin à grossier avec parfois des couches et des lentilles argileuses.	
Hydrographie	Les éléments hydrographiques recensés à proximité du site sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - La Baysse , - Le Gave de Pau, - La Beysère. Il n'existe pas de zone de baignade à proximité du site. Aucun rejet direct dans le milieu.	
ZNIEFF, ZICO, Natura 2000	Il est situé en-dehors de périmètre de protection de ZNIEFF et de site Natura 2000. L'angle nord du site se situe en périmètre de protection ZICO.	
Intégration dans le paysage existant	Le projet consiste en la construction d'un entrepôt logistique situé sur une zone destinée au développement d'activités industrielles. Toutes les mesures seront prises afin d'assurer l'insertion du site dans son environnement.	
Sites classés, inscrits	Le site se trouve en-dehors de tout périmètre de protection d'un site inscrit ou d'un site classé.	
Intérêts faunistique et floristique	Une étude faune flore a été réalisée dans le cadre du projet. D'après le rapport naturaliste, le site présente des enjeux faibles, à l'exception de quelques zones présentant des enjeux modérés, correspondant à une mare et les espaces où sont présents le Lotier grêle et le Lotier hispide. Toutes les recommandations de l'expert seront mises en place afin de limiter l'impact du projet sur la biodiversité pendant la phase de travaux et la phase d'exploitation. Un dossier CNPN sera établi et instruit en parallèle du présent dossier.	
Aires AOC	Les communes de Pardies et de Bézingrand sont concernées par l'aire géographique d'Appellation d'Origine Contrôlée et Protégée Ossau-Iraty, qui couvre 650 000 ha.	
Zone humide	L'emprise du site se trouve à proximité de zones humides d'importance majeure et de milieux potentiellement humides mais hors inventaires régionaux et départementaux.	
Espaces forestiers ou de loisirs	Le site se trouve en dehors de ces zones. Des espaces boisés classés sont situés à proximité du site (angle Sud).	
Espaces Naturels Sensibles	D'après les données du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, les communes de Pardies et de Bézingrand ne sont pas situées dans ou à proximité immédiate d'un Espace Naturel Sensible.	
Inondation	La commune de Pardies est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) du Gave de Pau et de ses affluents, approuvé le 22 septembre 2014. Le site se trouve hors du zonage réglementaire du PPRi sur la commune de Pardies.	

	<p style="text-align: center;">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p style="text-align: center;"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p style="text-align: center;">Pardies/Bézingrand (64)</p>
---	--	---

Résultat de l'évaluation environnementale :

La réalisation du projet ne demande aucun aménagement des prescriptions des PLU des communes de Pardies et de Bézingrand.

La réalisation du projet dépendra des autorisations administratives requises au titre du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme.

Dans le cadre du volet naturaliste, une demande de dérogation espèces protégées – CNPN sera établie et instruite en parallèle de l'instruction du présent dossier.

➤ **L'eau**

Origine de l'eau et consommation :

L'eau utilisée sur le site provient du réseau d'alimentation public d'eau potable et des dispositifs de récupération des eaux pluviales de toitures (Art 69 de la loi AGECE du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). Elle est utilisée pour les besoins sanitaires, le tunnel de rinçage (TKT) et la défense incendie.

Les ouvrages de prélèvement sont équipés de dispositifs de mesures totalisateurs et de dispositifs de disconnexion pour éviter tout risque de pollution du réseau d'alimentation.

La consommation annuelle totale d'eau est estimée à environ 8 600 m³.

Gestion des eaux usées :

Les eaux usées (vannes et industrielles) sont rejetées dans le réseau d'assainissement public disponible sur la zone en direction de la station d'épuration intercommunale de Tarsacq. Une convention de rejet est en cours de finalisation entre LIDL et l'exploitant de la station d'épuration.

Les eaux vannes correspondent aux eaux issues des sanitaires (WC, douches et lavabos). Les rejets associés sont estimés à 8 550 m³/an, soit environ 28,5 m³/jour, ce qui représente environ 190 Equivalent-Habitants.

Les eaux industrielles correspondent aux :

- Eaux issues du lavage des sols des installations (autolaveuses),
- Eaux du tunnel TKT : rinçage des contenants,
- Purges des systèmes de refroidissement et de chaufferie, des essais incendie, ...
- Eaux issues de l'aire déchets (le cas échéant rinçage contenants, jus déchets...)

Les eaux industrielles seront collectées de manière séparative vis-à-vis des eaux pluviales, par des regards et siphons puis dirigées vers le réseau public EU communal.

	<p style="text-align: center;">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p style="text-align: center;"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p style="text-align: center;">Pardies/Bésingrand (64)</p>
---	--	---

Gestion des eaux pluviales :

Les eaux pluviales lessivant les voiries, les zones de distribution de carburant, les parkings et les quais de chargement/déchargement seront susceptibles d'être souillées par des Matières En Suspension (MES) et des hydrocarbures.

Elles seront collectées par un réseau de type séparatif (entre les eaux pluviales de voirie et les eaux pluviales de toiture).

Traitement quantitatif : *Compensation des surfaces imperméabilisées*

Une partie du site sera imperméabilisée (nouvelle voirie, extension bâtiment, ...).

Etant donné l'augmentation de débit produite par l'imperméabilisation des sols, il est nécessaire de mettre en place des bassins de compensation. Deux bassins versants sont prévus sur le site.

Traitement qualitatif :

Conformément à la réglementation, le projet prévoit les aménagements permettant de limiter les flux de pollution rejetée.

C'est pourquoi, les eaux pluviales susceptibles d'être souillées (eaux de voirie, parkings et quais) seront traitées par des séparateurs à hydrocarbures avant d'être mélangées aux eaux de toiture.

Les séparateurs à hydrocarbures seront conformes aux normes en vigueur et correctement dimensionnés. Ils seront de classe I et garantiront un rejet en hydrocarbures inférieurs à 5 mg/l, et une teneur en matières en suspension inférieure à 100 mg/l.

Ces dispositifs seront équipés d'un by-pass, de sorte à désengorger les dispositifs de traitement en cas de forte pluie. Ceci n'aura aucune influence sur la qualité des eaux rejetées, seules les premières eaux ayant ruisselées sur les voiries sont susceptibles d'être polluées.

➤ **Scénario de référence**

Le site est composé de parcelles en friche actuellement inoccupées. Une activité agricole ancienne est attestée sur les vues historiques du secteur, ensuite plusieurs activités industrielles se sont succédées.

La dernière occupation du site est celle de l'industrie ACETEX chimie, filiale ayant cessé définitivement ses activités le 1^{er} décembre 2009. Le début du démantèlement s'est fait en 2014. Suite à la cessation d'ACETEX, un mémoire de réhabilitation a été rédigé afin d'identifier les zones exposées aux pollutions des anciennes activités industrielles.

Les études menées mettaient en évidence une contamination des sols par des métaux (mercure et zinc), des HAP et des hydrocarbures essentiellement.

	<p style="text-align: center;">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p style="text-align: center;"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p style="text-align: center;">Pardies/Bésingrand (64)</p>
---	--	---

Pour répondre au plan de gestion mis en œuvre après l'étude de réhabilitation, des travaux de remise en état du site ont été faits pour retirer les masses de polluants dans les zones concernées.

Des Servitudes d'Utilité Publique quant aux sites pollués ont été formulées suite à ces travaux.

Sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles, l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre de ce projet ne sera pas modifiée : **poursuite du projet de réhabilitation des parcelles pour un usage logistique ou pour l'implantation d'activités économiques.**

➤ Les effluents atmosphériques

Les effluents atmosphériques émis au niveau du site seront principalement dus aux gaz d'échappement des véhicules (poids lourd et véhicules légers).

Nota :

- La chaudière sera alimentée au gaz et sera utilisée qu'occasionnellement pour le maintien hors gel des cellules de stockage.
- Au vu de l'utilisation limitée de l'installation sprinkler et des groupes électrogène (GNR), les émissions qui y sont associées seront considérées comme étant sans impact notable sur le milieu environnant.

Les émissions de polluants induites par le trafic routier augmenteraient d'environ 1,5% (en moyenne, tous polluants confondus) pour le tronçon de 7 km permettant d'accéder au site. Ce tronçon correspond aux départementales D817, D281 et D33.

Les polluants qui comptent la plus forte évolution sont les COV avec une évolution de 4% et le Benzène avec une évolution de 2 %.

A noter que le tronçon concerné par les plus fortes évolutions constitue une voie de desserte de la Zone industrielle Mourenx-Pardies et ne traverse pas de centre urbain ou de zone résidentielle dense. Le site est par ailleurs localisé sur une zone destinée à l'implantation d'activités industrielle, par nature génératrices de trafic. Le site se trouve à proximité de l'autoroute A64, réduisant les distances parcourues sur les voies locales.

Mesures prises pour limiter l'impact :

Afin de limiter la quantité de gaz d'échappement émis dans l'atmosphère :

- les camions auront pour consigne d'arrêter leur moteur lors des opérations de (dé)chargement,
- la vitesse sera limitée sur le site,
- les rejets de véhicules seront conformes aux normes en vigueur, des contrôles périodiques seront régulièrement réalisés,
- des campagnes d'information auprès du personnel seront réalisées afin de promouvoir le covoiturage et l'utilisation des transports en commun.

	<p align="center">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p align="center"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p align="center">Pardies/Bésingrand (64)</p>
---	--	--

➤ **L'impact sur le sol et le sous-sol**

Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

Il n'y a pas de processus de fabrication qui nécessiterait l'utilisation de matériaux issus du sol et du sous-sol.

La construction n'aura pas d'impact sur la nappe souterraine.

Les risques de pollution du sol ou du sous-sol seront liés au déversement accidentel de liquides indésirables ou d'effluents pollués. Toutes les mesures seront prises pour prévenir ce risque.

Les aménagements prévus pour éviter ce type de pollution sont les suivants :

- Les surfaces exploitées seront imperméabilisées,
- Tout stockage, même temporaire, de produits liquides, susceptible d'entraîner une pollution du sol ou du milieu naturel sera associé à une capacité de rétention étanche et suffisante,
- Les eaux d'extinction incendie seront confinées sur le site.

➤ **Les nuisances sonores**

Les principales sources de bruit au sein de l'établissement seront dues :

- aux véhicules à moteur (poids-lourds, véhicules légers...),
- au fonctionnement des équipements techniques,
- à la manutention des palettes et des marchandises transitant sur le site.

Une étude acoustique a été réalisée afin d'évaluer le niveau sonore résiduel au niveau du site. Les niveaux sonores en limite de propriété seraient conformes aux valeurs seuils de jour comme de nuit.

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirène, avertisseurs sonore...) gênant pour le voisinage est strictement interdit sauf si leur emploi est réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Les camions répondent aux normes de fabrication et à la réglementation fixée par le code de la Route limitant les émissions sonores. Les camions en attente de chargement ou de déchargement seront tenus de couper leur moteur.

Les camions ne stationneront pas à l'extérieur du site.

Conformément à la réglementation en vigueur, une campagne de mesure des niveaux sonores sera réalisée après le démarrage des installations, en période représentative de l'activité afin de vérifier la conformité des niveaux sonores en limite de propriété.

	<p align="center">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p align="center"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p align="center">Pardies/Bézingrand (64)</p>
---	--	--

➤ **Les déchets**

Les déchets seront triés par catégorie, les filières d'élimination choisies privilégieront la valorisation.

Les sociétés chargées du transport, du traitement, du stockage ou du transit des déchets seront titulaires d'un arrêté d'autorisation préfectoral et des agréments de transport requis.

La traçabilité et le suivi des déchets sont gérés en interne : contrôle des prestataires, archivage des bons d'enlèvement BSD (bordereaux de suivi des déchets).

Déchets emballages :

Le site sera susceptible de réceptionner sur son aire dédiée des déchets d'emballage (plastiques, cartons, bois, papier) en provenance d'autres entités LIDL extérieures au site. En fonctionnement normal, les déchets proviendront essentiellement d'entités du département des Pyrénées-Atlantiques et des régions limitrophes

Une cellule déchets spécifique sera créée dans le cadre du projet, au niveau duquel sera réalisé le compactage des déchets d'emballage, permettant de réduire le trafic lié au volume de déchets.

La gestion des déchets d'emballage sera réalisée conformément à la réglementation.

➤ **Le trafic routier**

L'accès au site se fait depuis l'A64 par la route départementale D817 (échangeur n°9 d'Artix), puis par les routes départementales D281 et D33.

Dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt logistique, une étude de trafic a été réalisée en juin 2020, afin d'évaluer l'impact sur les déplacements et les voies de circulation. Cette étude a été réalisée à partir de données de comptage recueillies auprès de la Direction de l'aménagement, de l'équipement et de l'environnement du département des Pyrénées-Atlantiques.

Mesures prises pour limiter l'impact :

Les opérations de chargement et de déchargement des véhicules s'effectuent à l'intérieur du site sur des aires réservées à cet effet.

Un plan d'accès au site est transmis aux transporteurs pour limiter les erreurs d'orientation.

La vitesse est également limitée sur le site.

L'accès aux parkings du site se fera par la D33 qui offre un accès au parking VL et un accès à un parking attente PL. L'accès aux quais de chargement se fait par le passage des camions au poste de garde.

Le trafic généré par le projet sera réparti sur toute la journée limitant l'impact sur la fluidité du trafic.

	<p align="center">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p align="center"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p align="center">Pardies/Bésingrand (64)</p>
---	--	--

➤ **L'impact sur les milieux naturels, culturels et humains et intégration paysagère**

Faune-Flore-Habitats :

Une étude faune flore a été réalisée par le bureau d'études ETEN dans le cadre du projet. Cette étude présente une description de l'état initial de l'environnement, une évaluation des impacts du projet sur l'environnement et les mesures en faveur de l'environnement.

La zone étudiée correspond à l'ensemble de la plateforme de stockage, étendue à l'échelle de la zone industrielle de Lacq.

Le diagnostic a été établi grâce à une analyse croisée de la bibliographie, des orthophotographies et de journées de prospection de terrain (réalisées par différents écologues entre juillet 2020 et mai 2021).

A noter :

ETEN a mené divers inventaires écologiques depuis 2016 à l'échelle de la zone industrielle, permettant de disposer d'une importante base de données naturalistes à l'échelle locale, de raisonner et d'appréhender les enjeux à l'échelle de la zone industrielle et de comprendre l'utilisation globale du secteur par les diverses espèces.

Compte tenu des activités déjà en place, les préconisations pour l'aménagement du site sont détaillées ci-dessous.

Des mesures d'évitement et de réduction des impacts et de compensation seront intégrées au projet.

→ Evitement des habitats sensibles

Le site est caractérisé par la présence de formations végétales caractéristiques des milieux anthropiques et d'une zones humides floristiques. Il conviendra d'éviter la zone humide floristique lors de la phase travaux.

Au niveau de la flore, deux espèces protégées au niveau régionale ont été identifiées. Il s'agit du Lotier grêle et du Lotier hispide. Ces derniers sont répartis de manière éparse sur le site. Toutes les mesures recommandées par l'expert seront mises en place afin de limiter un maximum l'impact sur ces espèces.

Au niveau de la faune, 63 espèces ont été identifiées sur le site. Ces espèces protégées et d'intérêt communautaire, utilisent essentiellement le site pour le transit et la recherche de proie. Néanmoins, une zone dépressionnaire est utilisée pour la reproduction des amphibiens. Il est préconisé de réaliser la phase travaux en dehors de la période de reproduction, et ainsi privilégier la période s'étalant d'octobre à mars. Cette zone dépressionnaire sera détruite lors de la phase travaux, de ce fait des noues végétalisées seront créées durant le projet afin d'offrir un milieu favorable de reproduction

	<p align="center">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p align="center"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p align="center">Pardies/Bésingrand (64)</p>
---	--	--

→ Valorisation écologique du site

Le potentiel d'accueil de la biodiversité au sein des espaces verts est dépendant de la gestion qui y est appliquée.

Ainsi, pour favoriser une expression du cortège de végétation et de la faune associée, les modalités de gestion suivantes peuvent être adaptées :

- Entretien des espaces de type pelouses allégé voire tendant vers une fauche différenciée et / ou tardive avec export de la matière organique,
- Taille résonnée des haies (une fois à l'automne maximum),
- Plantation de haies en bordure de site,
- Fauche des invasives annuelles pour limiter leur dispersion.

→ Lutte contre les espèces invasives

Le site est concerné par la présence d'herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), de Vengerette du Canada (*Erigeron canadensis*), de Sénéçon Sud-Africain (*Senecio inazquidens*), Herbe de Dallis (*Paspalum dilatatum*), Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*), Buddleia de David (*Buddleja davidi*), Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), Peuplier du Canada (*Populus x canadensis*)

Des mesures seront prises en phase travaux pour limiter la dissémination de ces espèces invasives :

- Limiter et vérifier les matériaux entrants :
- Vérifier et maîtriser les matériaux sortants :
- Eviter les contaminations via la circulation des engins

→ Incidence NATURA 2000

La zone d'étude n'est pas située dans le périmètre de protection d'un SIC ou d'une ZSC. Le site est situé au Nord dans le périmètre de protection d'une ZPS, aucune construction n'est prévue sur cette emprise.

Les activités du site après projet ne seront pas susceptibles d'avoir une incidence notable sur les sites Natura 2000 présents dans le secteur d'étude, pour les raisons suivantes :

- Le projet est situé à 550 m de la ZSC plus proche et l'angle Nord du site est partiellement recouvert d'une ZPS;
- Aucun habitat naturel, rattaché à un habitat d'intérêt communautaire, n'est recensé sur le site ;
- Les espèces présentes sur les sites NATURA 2000 ne seront pas stressées ou dérangées par les activités (bruits, vibrations, lumières ...),



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

***Résumé non technique de l'étude
d'impact***

Pardies/Bésingrand (64)

- Le projet ne sera pas à l'origine de rejets atmosphériques industriels pouvant impacter les espèces ou les habitats,
- Les eaux usées seront dirigées vers le réseau d'assainissement communal,
- Les eaux industrielles sont dirigées vers le réseau d'assainissement communal sous couvert d'une convention de rejet, en cours de finalisation,
- Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées (voiries, quais, ...) seront traitées par des séparateurs d'hydrocarbures,
- La gestion des déchets est réalisée conformément à la réglementation en vigueur,
- Les bruits en limite de propriété respecteront la réglementation en vigueur.

Par conséquent, le projet ne sera pas à l'origine d'effets significatifs dommageables sur les sites NATURA 2000.

→ Intégration paysagère

Le projet s'inscrit dans des paysages ouverts, marqués par la cohabitation agriculture/industrie.

Le projet architectural est situé sur une parcelle visible depuis l'espace public, notamment vis-à-vis des secteurs habités.

Les abords de l'installation, placés sous le contrôle de l'exploitant, sont aménagés et maintenus en bon état de propreté.

Les dispositifs paysagers (merlons, bandes arborées, alignements, bosquets) forment des filtres visuels vis à vis de l'environnement proche (quartiers d'habitat de Pardies) tout comme pour les vues lointaines (bourg de Bésingrand et paysage agricole).

Le site de projet forme un rectangle dont les 4 faces sont autant de façades, jouant un rôle dans l'intégration visuelle et environnementale :

- au Sud-Est (chemin de Bésingrand) : alternance de bosquets arborés et de massifs arbustifs en fourrés. Merlon à l'angle avec la rue des Usines. Au second plan, végétalisation des rives du bassin de tamponnement des eaux pluviales.
- au Sud-Ouest (façade sur la route des Usines) : les arbres créent un filtre visuel à l'échelle du volume du bâtiment (arbres de haut jet, essences locales). Au second plan, un merlon asymétrique (planté d'arbustes côté route des Usines) se développe en pente douce vers le bâtiment. Prairie fleurie, gestion différenciée.
- au Nord-Ouest (entrée principale du site, seconde Avenue) : une bande boisée épaisse accompagne l'entrée du site depuis la seconde Avenue. Une bande arbustive continue double la bande boisée. L'entrée du site proprement dite est marquée par 2 grands arbres solitaires. Au second plan, végétalisation des rives du bassin de tamponnement des eaux pluviales.

	<p style="text-align: center;">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p style="text-align: center;"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p style="text-align: center;">Pardies/Bésingrand (64)</p>
---	--	---

Tous les espaces libres et résiduels issus des surfaces non bâties ou des surfaces de circulations et de stationnements seront engazonnés, dans la mesure du possible.

Les stationnements seront aménagés et nettoyés.

➤ **L'impact sur la santé**

L'identification des dangers sur le site a mis en évidence, en fonctionnement normal de l'installation un risque sanitaire limité :

→ lié au bruit en raison de :

- implantation dans une zone dédiée au développement d'activités économiques potentiellement sources de nuisances,
- vitesse de circulation réduite des camions sur le site,
- arrêt des moteurs durant les opérations de chargement / déchargement,
- absence de sirène périodique.

→ lié aux rejets aqueux en raison de :

- de l'absence de rejet direct d'eaux usées dans le milieu naturel (rejet des eaux vannes et industrielles dans le réseau assainissement local - sous couvert d'une convention de rejet – et traitées par la station d'épuration),
- de la présence de dispositifs anti-retour ou de disconnexion sur les réseaux d'alimentation,
- des mesures prises pour limiter tout risque de pollution accidentelle (rétention, confinement des eaux incendie, ...),
- du traitement qualitatif des eaux de voiries et parking avant rejet,
- de l'absence de captage d'eau potable à proximité du site,
- de l'absence de zone de baignade à proximité du site.

→ lié aux rejets atmosphériques en raison de :

- la nature des rejets : rejets ponctuels liés à la chaudière (maintien hors gel des cellules), aux groupes moto-pompes sprinkler (essais réseau), rejets diffus liés au trafic routier
- du contexte local : conditions climatiques favorisant une bonne dispersion des polluants, contexte anthropique marqué (D817, D281 et D33 à proximité, développement d'une zone d'activités prévu aux abords du site
- le trafic routier engendré par le projet concerne les départementales D817, D281 et D33, soit des axes adaptés à ce genre d'activités.

	<p style="text-align: center;">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p style="text-align: center;"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p style="text-align: center;">Pardies/Bésingrand (64)</p>
---	--	---

➤ L'impact sur le climat

D'après les consommations prévisionnelles du site, les émissions de GES liées à la consommation énergétique seraient de **115 tonnes équivalent carbone par an**.

A titre indicatif, ces 115 tonnes équivalent carbone par an peuvent résulter de :

- la combustion de 150 m³ d'essence,
- 890 000 km en voiture moyenne/haut de gamme en cycle urbain réel
- à la production de 13,5 tonnes de bœuf,
- à la production de 40 tonnes d'aluminium neuf en Europe.

Mesures prises pour limiter l'impact :

Les mesures prévues pour limiter les consommations énergétiques sont :

- Respect de la réglementation thermique en vigueur pour les bureaux et locaux sociaux,
- Utilisation de pompes à chaleur (climatisation) réversibles à haut rendement,
- Isolation de l'entrepôt.

L'utilisation de la lumière naturelle sera privilégiée avec un éclairage zénithal dans l'entrepôt et des baies vitrées dans les bureaux.

- Vulnérabilité du projet au changement climatique

L'activité du site ne sera pas susceptible d'être vulnérable au changement climatique.

➤ Cumul des incidences avec d'autres projets

Au vu de la nature des activités, de leur éloignement et des axes routiers empruntés, les projets qui pourraient avoir un impact similaire et cumulable avec le projet LIDL sont les projets de BIOBEARN (situé à Mourenx, avis de la MRAE du 24/04/2020) et de TOTAL SOLAR (situé à Bésingrand, avis de la MRAE du 09/07/2018)


Les impacts susceptibles de se cumuler avec TOTAL SOLAR sont des impacts paysagers.

Les impacts susceptibles de se cumuler avec BIOBEARN sont des impacts sonores et les effets liés au trafic routier (rejet atmosphérique)

Evaluation des effets cumulés sur le trafic

Le tronçon emprunté pour l'accès aux deux sites relève la départementale D33, axe fréquemment emprunté et dimensionné pour un tel trafic. L'impact cumulé ne sera pas quantifié.

Des ralentissements pourront être observés suite à l'implantation du projet LIDL. Cependant, la proximité immédiate des axes routiers majeurs permettra de limiter au maximum les

	<p style="text-align: center;">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p style="text-align: center;"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p style="text-align: center;">Pardies/Bésingrand (64)</p>
---	--	---

impacts du trafic sur les axes routiers à faible trafic. De plus, le trafic lié au projet sera réparti sur l'ensemble de la journée, l'impact sur la fluidité du trafic sera ainsi limité.

Toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact du projet LIDL en termes de nuisances sonores et d'impacts sur le paysage :

- équipements et poids lourds conformes à la réglementation en vigueur, absence d'avertisseurs sonores,
- intégration paysagère du site avec maintien des haies et des linéaires arborés, traitement des surfaces non exploitées en espaces vert,
- attention portée au choix des matériaux et des couleurs dans la conception architecturale du projet,
- entretien du site.

➤ **Mesures prévues par le maître d'ouvrage pour limiter les impacts lors de la phase travaux**

- Pollution des sols et sous-sol : Toutes les mesures seront prises pour prévenir le risque de déversement accidentel en phase travaux.

Toutefois, en cas de déversement accidentel, des analyses de sols seront réalisées et en fonction des résultats, la terre sera traitée ou éliminée par des organismes autorisés.

- Impact visuel : Dans la mesure du possible, le chantier sera conduit de manière à limiter l'impact visuel : déchets stockés en bennes et nettoyages fréquents.
- Bruit : Les engins de chantiers respecteront la réglementation en vigueur.
- Emissions lumineuses : Le chantier de construction sera enclavé à l'intérieur du périmètre du site, il sera muni d'un éclairage couvrant les besoins liés au chantier.
- Pollution de l'eau : Le raccord AEP et les sanitaires du site existant seront utilisés.

La protection de la qualité des eaux fera l'objet de précautions prescrites aux entreprises. Pour le cas où une pollution accidentelle surviendrait, le maître d'ouvrage prévoira un plan de prévention avant le démarrage des travaux.

Ce plan de prévention comportera au minimum les points suivants :

- liste des personnes ou organisme à prévenir en priorité en cas de problème,
- plan d'accès au site permettant une intervention rapide,
- modalités d'identification de l'accident (nature des matières concernées, volume...)
- modalités de récupération et d'évacuation des substances polluantes et matériel adapté aux opérations



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

***Résumé non technique de l'étude
d'impact***

Pardies/Bésingrand (64)

- Poussières : En cas de sécheresse, les émissions de poussières liées aux travaux de terrassement et à la circulation des engins seront limitées par un arrosage très léger et un nettoyage fréquent du chantier et de ses voies de circulation.
- Production de déchets : les déchets seront gérés par des filières locales appropriées selon les conditions techniques et économiques du moment.

Une attention particulière sera portée sur la gestion des déchets lors de la phase chantier notamment sur le tri des déchets générés par les travaux du BTP ainsi que sur la prévention des pollutions et des nuisances.

- Ambrosie et espèces invasives : Le personnel de chantier sera sensibilisé à cette problématique. Un ingénieur écologue sera en charge du suivi de chantier et s'assurera, par des visites régulières, de la non-propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Chaque entreprise intervenante prendra toutes les dispositions nécessaires pour réduire, dans la mesure du possible, les gênes occasionnées. Chacune sera sensibilisée et responsabilisée par le maître d'Ouvrage.

➤ **Modalités de suivi des mesures d'évitement**

- Rejet aqueux

Des campagnes d'analyses des rejets d'eaux pourront être réalisées en étroite collaboration avec la DREAL.

Les séparateurs d'hydrocarbures seront vidangés et curés conformément à la réglementation.

L'entretien des bassins permettra d'assurer la pérennité et l'efficacité de ceux-ci (ramassage des flottants, contrôles de la végétation, entretien des talus, ...).

Pour l'entretien des espaces verts, le site privilégiera le fauchage mécanique à toute utilisation de produits chimiques, ou phytosanitaires, notamment pour minimiser les risques de pollution de la nappe.

Concernant les eaux industrielles, LIDL réalisera des contrôles de ses effluents. Pour cela, LIDL établira un programme de mesures qui sera envoyé à minima à l'exploitant de la station.

- Rejets atmosphériques

LIDL fera réaliser un contrôle périodique de l'efficacité énergétique de sa chaudière par un organisme accrédité (Article R. 224-31). La période entre deux contrôles ne devra pas excéder 2 ans. Le contrôle périodique donne lieu à l'établissement d'un rapport de contrôle qui est remis par l'organisme accrédité à l'exploitant. Ce rapport doit être conservé pendant 5 ans.

	<p align="center">DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</p> <p align="center"><i>Résumé non technique de l'étude d'impact</i></p>	<p align="center">Pardies/Bésingrand (64)</p>
---	--	--

Par ailleurs, des climatisations seront présentes sur le site. Des contrôles d'étanchéité assurant le confinement du fluide frigorigène seront effectués conformément aux articles R.543-75 à -123 du Code de l'Environnement relatif à certains fluides frigorigènes (et notamment les HFC).

- Bruits

Une campagne de mesure des niveaux sonores sera réalisée, après le démarrage des installations, en période représentative de l'activité afin de vérifier la conformité des niveaux sonores en limite de propriété.

- Déchets

La traçabilité et le suivi des déchets seront gérés en interne : contrôle des prestataires, archivage des bons d'enlèvement BSD (bordereaux de suivi des déchets).

La gestion des déchets sera réalisée conformément aux articles R541-42 à R541-48 du Code de l'Environnement et aux arrêtés du 7 juillet 2005 (fixant le contenu des registres mentionnés à l'article R541-43 du Code de l'Environnement) et du 29 juillet 2005 modifié (fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux mentionné à l'article R541-45 du Code de l'Environnement).

Déchets emballages :

Conformément à l'article R543-67 du Code de l'Environnement, les seuls modes d'élimination autorisés pour les déchets d'emballage mentionnés à l'article R. 543-66 sont la valorisation par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

Selon l'article R541-50 du Code de l'Environnement, le transporteur en charge de l'acheminement des déchets d'emballage sur le site devra déposer une déclaration auprès du Préfet du département dès lors qu'elle transporte une quantité supérieure à 0,5 t par chargement de déchets non dangereux.

- Faune Flore

Le projet en fonctionnement normal n'impacterait pas de zones sensibles et l'expert naturaliste ne formule pas de mesures d'évitement, compensation, réduction des impacts, mais une mesure de suivi. Un dossier CNPN est tout de même instruit en parallèle du présent dossier, en raison de la présence d'une mare pouvant accueillir des amphibiens en période de reproduction, ainsi que des espaces où sont présents le Lotier Grêle et le Lotier Hispide.